



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE MÉDECINE**



**Certificate of Advanced Studies (CAS)  
Droit, Médecine Légale et Science Forensique en Afrique**

**ANNEE ACADEMIQUE 2021-2022**

**INVESTIGATIONS DE SCENES DE CRIMES AU CAMEROUN :**  
*QUESTIONNEMENT SUR LA PLACE DES MEDECINS LEGISTES  
DANS L'ECOSYSTEME JUDICIAIRE CAMEROUNAIS*

**TRAVAIL DE FIN D'ETUDES**

**Présenté par :**

**Dr Alphonse L'avenir AZEGUE BIHINA**

Médecin légiste du Cameroun

**DIRECTRICE : Dre. DURDICA HAZARD**, chargée de formation et des projets internationaux à l'Ecole des Sciences Criminelles de l'UNIVERSITE DE LAUSANNE

**EXPERTE : Dre. KATARZYNA MICHAUD**, médecin légiste au Centre Universitaire Romand de Médecine Légale.

**AVERTISSEMENT LEGAL**

**AVERTISSEMENT LEGAL**

**« L'Université de Genève et le Centre Universitaire Romand de Médecine Légale, n'entendent donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans ce travail de fin d'études : Celles-ci doivent être considérées comme propres à leur auteur »**

**DEDICACES & REMERCIEMENTS**

**DEDICACES**

Je dédie ce modeste travail à mes enfants et à mon épouse, pour les nombreux sacrifices qu'ils ont consenti dans notre économie familiale, en faveur de cette formation.

### REMERCIEMENTS

Au **Dieu tout puissant**, à qui je dois la vie, le mouvement et l'être. Son amour et sa bonté infinis dans mon quotidien, me donnent la force nécessaire qui m'a permis de surmonter toutes les difficultés rencontrées durant ce cursus.

Au terme de ce CAS Afrique 2021, nous exprimons nos sincères remerciements :

- Au **Docteur Ghislain Patrick LESSENE**, coordinateur du CAS.
- A la **Professeure Silke GRABBER** Directrice du CURML.
- Au Comité directeur du CAS, droit, médecine légale et science forensique en Afrique, pour les moyens mis en œuvre pour la réussite de cette formation ;
- A tous nos Enseignants et Encadreurs pour les connaissances qu'ils nous ont transmis ;
- A tous ceux qui ont mis de la documentation à notre disposition ;
- Au personnel de la faculté de médecine de l'Université de Genève ;
- Au personnel du CURML site de Genève et site de Lausanne ;
- Au lieutenant PARADISI et au personnel de la Police Cantonale de Genève ;
- Au personnel de la Police Cantonale Vaudoise ;
- A la **Docteure Durdica HAZARD**, qui a accepté de tout cœur la direction de ce travail nonobstant ses multiples occupations professionnelles, nous lui en saurons gré.
- A la **Docteure Katarzyna MICHAUD**, médecin légiste au Centre Universitaire Romand de Médecine Légale, qui a accepté de donner son avis d'experte pour ce travail.

Nos remerciements vont également :

- Au **Pr Louis Richard NJOCK** Secrétaire Général du MINSANTE.
- Au **Pr BEAT STOLL** Directeur du Global Health Institute à Genève.
- A la **Dre Hélène Carole EDOA MBATSOGO**, pour l'aide d'hébergement qu'elle a apporté durant notre séjour à Lausanne.
- A monsieur **Samuel Donacien NENGUE**, pour son soutien très fraternel.
- A la famille **Patrick MANGA**, pour le soutien et les moments de convivialité à Paris.

A tous ceux qui nous ont aidé d'une manière ou d'une autre, mais dont les noms et titres n'ont pas été portés ici.

**LISTE DES ABREVIATIONS**

<b>ADN</b>	:	Acide Désoxyribonucléique.
<b>ASP</b>	:	Assistant de Sécurité Publique.
<b>BCE</b>	:	Brigade de Cyber Enquête.
<b>BCI</b>	:	Brigade Crime Informatique.
<b>BRC</b>	:	Brigade des Renseignements Criminels.
<b>BPTS</b>	:	Brigade de Police Technique et Scientifique de Genève.
<b>CAS</b>	:	Certificate of Advanced Studies.
<b>CHPS</b>	:	Code Harmonisé des Procédures de Santé
<b>CURML</b>	:	Centre Universitaire Romand de Médecine Légale.
<b>DVI</b>	:	Disaster Victim Identification.
<b>MINSANTE</b>	:	Ministère de la Santé Publique du Cameroun.
<b>MNA</b>	:	Mineur Non Accompagné.
<b>OP</b>	:	Ordonnance Pénale.
<b>OPJ</b>	:	Officier de Police Judiciaire.
<b>PCN</b>	:	Numéro de Code du Prévenu.
<b>PR</b>	:	Protection Rapprochée.
<b>PTS</b>	:	Police Technique et Scientifique.
<b>RDC</b>	:	République Démocratique du Congo
<b>SIJ</b>	:	Service d'Identité Judiciaire.
<b>SPTS</b>	:	Service de Police Technique et Scientifique.
<b>TMC</b>	:	Tribunal des Mesures Correctionnelles.
<b>UNIGE</b>	:	Université de Genève
<b>UNIL</b>	:	Université de Lausanne.
<b>VHP</b>	:	Vieil Hôtel de Police.

**LISTE DES FIGURES**

**Figure 1:** Séquence récapitulative d'intervention sur une Scène de Crime dans le Canton de Genève. .... 13

**Figure 2:** Répartition des cas selon le délai d'intervention ..... 19

**Figure 3:** Répartition des cas selon le motif de sollicitation des experts. .... 19

**Figure 4:** Répartition des cas selon le lieu où le canal de recueil de l'anamnèse ..... 20

**Figure 5:** Répartition des cas selon la protection des lieux..... 21

**Figure 6:** Répartition des cas selon les manquements observés sur les scènes pas biens protégées. ... 21

**Figure 7:** Répartition des cas selon les acteurs ayant protégé les lieux. .... 22

**Figure 8:** Répartition des cas selon l'identification des victimes..... 22

**Figure 9:** Répartition des cas selon les acteurs ayant identifié les victimes..... 23

**Figure 10:** Répartition selon la présence des autorités sur les lieux de la scène. .... 23

**Figure 11:** Répartition des cas selon les acteurs ayant fait des prélèvements biologiques sur les lieux de la scène..... 24

**Figure 12:** Répartition des cas selon l'utilité des interventions sur les scènes d'investigations dans la pratique médico-légale. .... 24

**Figure 13:** Répartition des cas selon les difficultés rencontrées lors des interventions sur les scènes d'investigations..... 25

**LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau 1 :** Les intervenants habituels des scènes d'investigations au Cameroun et leurs rôles.....18

**Tableau 2 :** Synthèse comparative des systèmes d'investigations suisse et camerounais .....27

**SOMMAIRE**

AVERTISSEMENT LEGAL.....	Erreur ! Signet non défini.
DEDICACES .....	Erreur ! Signet non défini.
REMERCIEMENTS.....	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES ABREVIATIONS.....	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES FIGURES .....	Erreur ! Signet non défini.
LISTE DES TABLEAUX.....	Erreur ! Signet non défini.
SOMMAIRE .....	Erreur ! Signet non défini.
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE STAGE .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>I. PRESENTATION DE LA BPTS DANS LA POLICE JUDICIAIRE DE GENEVE</b>	<b>Erreur !</b>
<b>Signet non défini.</b>	
<b>II. MISSIONS DE LA BPTS .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>III. ACTIVITES MENEES DURANT LE STAGE .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>IV. CONCLUSION SUR LE STAGE .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : INVESTIGATIONS DE SCENES DE CRIMES AU</b>	
<b>CAMEROUN.....</b>	<b>14</b>
1. Problématique .....	15
2. Méthodologie .....	17
3. Résultats.....	18
4. Discussion.....	28
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>33</b>
<b>PROPOSITIONS .....</b>	<b>34</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>35</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>38</b>



**INTRODUCTION**

L'Afrique de nos jours, est victimes des conséquences des conflits armés. De la Lybie à la RDC, de la Cote d'Ivoire jusqu'en Somalie. Ces conflits armés ont engendré une insécurité entretenue par le terrorisme et la grande criminalité, à cause de la circulation à grande vitesse mais illégale des armes ayant servis dans ces conflits. Le Cameroun n'est pas en reste de cette situation. Il subit actuellement dans la partie septentrionale, un terrorisme orchestré par la secte islamiste BOKO Haram et dans le versant ouest dit zone anglophone, une guerre orchestrée par les combattants dits sécessionnistes. Cette violence s'étend dans les villes capitales, non seulement par migrations des populations, mais aussi par infiltrations de ces combattants qui sont des civils confondus dans la population. Des découvertes macabres sont faites de façon récurrente dans ces villes capitales, et des investigations sont menées pour élucider non seulement les probables auteurs mais aussi pour comprendre et classifier les mécanismes opératoires de ceux-ci. On a choisi la thématique des investigations de scènes de crimes parce que, malgré l'absence d'une étude documentée dans notre pays à notre connaissance, le constat désolant est celui-ci : le médecin légiste, un des acteurs indispensables lors de l'intervention sur une scène d'investigation d'homicide, n'est pas toujours associé à l'activité. Ce sont des criminalistes manquant d'expertise nécessaire et surtout d'équipements qui jouent parfois son rôle. Par conséquent, on a très souvent l'impression d'un sentiment d'insatisfaction et de justice incomplètement rendue de la part des familles des victimes et de l'opinion publique. Raison pour laquelle, on s'est posé les questions de savoir : « **comment se préparent et se passent réellement les investigations de scène de crimes au Cameroun ?** » et « **quelle est le rôle et la place du médecin légiste dans cet environnement ?** ».

Pour répondre à celles-ci, on s'est donc proposé de faire l'état des lieux de ces investigations, en décrivant grâce à une observation non participante sur le terrain, les phases pré-interventionnelle, interventionnelle et post-interventionnelle. Après cela on essayera d'identifier les points forts et les insuffisances du système d'investigations mis en œuvre au Cameroun en comparaison à ce qu'on a observé dans les cantons de Genève et de Vaud durant le stage en Suisse, puis discuter de l'apport de la science forensique et de la médecine légale aux investigations criminelles.

Dans le cadre du CAS-Afrique 2021, on a effectué un stage pratique à la BPTS, une des brigades de la Police Judiciaire de Genève, pour la validation sur le terrain des connaissances acquises. Ce stage ayant pour obligation d'avoir un rapport étroit avec la thématique du travail de recherche choisi, basé sur un problème pratique de notre pays, qui a attiré notre attention durant la phase théorique. Notre thématique étant orientée vers **les scènes d'investigations, le rôle et la place**

**des médecins légistes dans les écosystèmes judiciaires suisse et camerounais.** C'est pourquoi on a choisi d'effectuer le stage à la **Brigade de Police Technique et Scientifique de Genève, de participer à une autopsie faite par les médecins légistes du CURML, puis on a eu des entretiens avec les criminalistes de la Police Cantonale Vaudoise.** Ceci parce qu'on pensait qu'un stage à la BPTS était stratégique, et permettrait qu'on participe aux descentes sur le terrain avec les équipes d'investigations de police judiciaire tout en assistant à l'élaboration des directives par les commissaires. Voulant être observateurs non participants, on pensait qu'en se mettant en amont de la sollicitation de l'intervention du médecin légiste cela permettrait de mieux apprécier les étapes concourant à son intervention. Allant des procédures de sa sollicitation, ses actes d'intervention, ses préoccupations post-intervention, jusqu'à la réalisation de l'autopsie. Malheureusement durant le séjour à la BPTS on n'a pas eu la chance de participer de façon effective à une descente sur les lieux d'une scène investigation. Un des objectifs et peut être le plus atteint, était aussi d'apprendre et comprendre ce système d'investigations suisse suffisamment avancé du point de vue organisationnel, technologique et ancré dans une culture forensique de longue date afin de s'en servir comme modèle de comparaison pour le travail de recherche qui s'est effectué au Cameroun.

Voulant rester dans le chapitre de l'approche du médecin légiste, on s'est alors posé la question de savoir « **Quelle est la place et le rôle du médecin légiste dans le cadre des interventions sur les scènes d'investigations au Cameroun ?** ». Pour apporter des éléments de réponse, fort des enseignements tirés de la formation, du stage et des entretiens en Suisse, un état des lieux des procédures camerounaises liées aux interventions sur scènes d'investigations a été rapporté, en les décrivant grâce à une observation non participante sur le terrain. L'objectif ici étant de faire ressortir le rôle et l'importance de chacun des acteurs d'une scène d'investigation, tout en restant focalisé sur le binôme que peuvent former médecin légiste et criminaliste.

Le présent mémoire se compose dès lors,

- D'une première partie consacrée au rapport de stage à la BPTS de Genève.
- D'une deuxième partie portant sur la présentation du travail de recherche sur le terrain réalisé au Cameroun, qui décrit les phases de l'intervention sur une scène d'investigation afin d'explicitier la place et le rôle du médecin légiste dans ce cadre.
- Et finalement d'une troisième visant à exposer les pistes qui pourraient être proposées pour favoriser une meilleure intégration du médecin légiste dans l'environnement judiciaire des scènes d'investigations au Cameroun

**PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE STAGE**

### I. PRESENTATION DE LA BPTS DANS LA POLICE JUDICIAIRE DE GENEVE

#### Aperçu Historique

Le service d'identification judiciaire (SIJ), actuellement plus connu sous le nom de : Brigade de Police Technique et Scientifique (BPTS) a été créé le 10 juin 1891 par le conseil d'état. C'était aussi le tout premier service d'identification de Suisse. Lors de sa création, un local avait été affecté au nouveau service dans le palais de justice.

En Juin 1892 le SIJ fut transféré dans la cour de Saint Antoine. Il comprenait un laboratoire photographique et un service d'anthropométrie.

De 1931 à 1937 ce SIJ avait pour missions :

- L'identification de tous les individus arrêtés soit préventivement ou condamnés ;
- Le constat des crimes, vols par effraction, recherches des traces, etc.... (pour les besoins du parquet et des juges d'instruction) ;
- La prise des photographies, des plans exacts et des objets du crime (dans les affaires importantes) ;
- La collecte des empreintes digitales, passeport, etc... (dans les laboratoires)
- Le transport sur place du matériel nécessaire pour la prise de vue lors des situations d'accidents graves).

A l'heure actuelle ces missions ont évolué de façon significative en volume d'activités, en moyens technologiques et scientifiques déployés.

En 1957 le volume d'activités conduit à la scission du SIJ en 2 services :

- Le service d'identification,
- Et le laboratoire de criminalistique.

Le service d'identification est déplacé en 1965 au 17-19 Boulevard Carl-Vogt à la Jonction (VHP) où est logé la BPTS à l'heure actuelle.

Au fil des années, le nom SIJ a évolué d'abord en Service de Police Technique et Scientifique (SPTS) et finalement en Brigade de police technique et scientifique actuelle BPTS.

### **La BPTS actuelle.**

Cette brigade fait partie de la Police Judiciaire. Elle est sous la responsabilité d'un Chef de Brigade ayant le grade de Lieutenant, la plupart de ses services sont logés au 6<sup>ème</sup> étage du Vieil Hôtel de Police (VHP) sis au boulevard Carl Vogt vers la Jonction. On y a bénéficié d'un accueil très chaleureux et d'une remarquable disponibilité de tout le personnel durant notre séjour.

### **II. MISSIONS DE LA BPTS**

La BPTS s'occupe essentiellement de la documentation (descriptions écrites, photographies, vidéos) et des scènes d'investigations de crimes (agressions, cambriolages, homicides, incendies, stupéfiants, etc.). Elle est chargée de :

- Rechercher et préserver les traces.
- Gérer les traces et les exploiter à des fins judiciaires

Ces missions ont pour objectifs :

- De prouver l'existence des effractions.
- D'identifier les protagonistes.
- D'expliquer le déroulement des faits
- De présenter ces éléments à la justice.

C'est pourquoi pour travailler à la BPTS, il est demandé comme qualification :

- Aux inspecteurs techniques, un diplôme de l'école de police judiciaire
- Aux criminalistes, un diplôme de l'école de sciences criminelles de Lausanne.
- Aux laborantins, un certificat fédéral de capacité en chimie ou en physique.

Nous noterons la présence d'employés civils dans différents services, en fonction de leurs qualifications et les compétences recherchées.

La BPTS a pour devoir d'intervenir sur les lieux d'effractions afin d'y rechercher et collecter tous les éléments utiles à l'enquête. Ces éléments sont ensuite transportés dans ses locaux en collaboration avec ses partenaires, où une étude minutieuse sera faite dans son laboratoire et si cela est nécessaire, certains éléments sont transférés vers des laboratoires beaucoup plus spécialisés. La BPTS peut également s'occuper de diverses missions confiées par d'autres autorités de poursuites pénales (juges ou procureurs), quand il s'agit de faire des examens ou des analyses.

Elle s'occupe aussi au quotidien de l'identification des personnes interpellées. La BPTS dans l'accomplissement de ces missions, travaille en partenariat avec :

- L'Ecole des Sciences Criminelles – UNIL ;
- Le Centre Universitaire de Médecine Légale (CURML) ;
- Les laboratoires cantonaux ;
- Les laboratoires privés ;
- Interpol ;
- Autres polices.

### III. ACTIVITES MENEES DURANT LE STAGE

Durant le stage à la BPTS, le programme quotidien avait trois phases :

- Dès 8heures 15 minutes : se tenaient les réunions matinales permettant de faire le compte rendu des activités de l'équipe de permanence de la nuit précédente ;
- Après c'était la pause-café. Puis, on était convié à passer la matinée dans un des services de la BPTS tout en restant en stand-by pour une descente sur le terrain avec l'équipe d'intervention. Malheureusement on n'a pas eu la chance d'effectuer ces descentes faute d'occasions ;
- L'après-midi, on était invité dans un service ou une brigade annexe ayant des liens étroits avec la BPTS pour découvrir leurs spécificités.

#### A. Les Réunions matinales

Les comptes rendus des activités des équipes de permanence y était fait, entre autres cas il y avait :

- Des cambriolages ;
- Des examens de véhicules suspects ;
- Des affaires de mœurs (viol) ;
- Des incendies de scooter ;
- Des braquages de bureaux de change ;
- Des levées de corps.

### **B. Les activités dans les services de la BPTS**

Après un accueil très chaleureux, le chef de brigade a fait une présentation sur la BPTS afin qu'on ait un aperçu général de la brigade avant de la visiter. Le dernier jour, avant la separante, on a eu droit à une présentation concernant sa spécificité personnelle d'être membre des DVI suisse et international.

#### **1. Présentations du chef de brigade**

- **Présentation sur la BPTS**

Après la définition de certains termes classiques et importants, un bref aperçu sur l'historique de la PTS Genevoise et mondiale a été présenté. Ensuite il était question des missions et activités courante de la BPTS.

- **Présentation DVI (Disaster Victim identification)**

Celle-ci a présenté le groupe technique, ses domaines d'intervention et ses méthodes de travail. Un cas illustratif (accident d'un autobus transportant des élèves Belges dans un tunnel en Suisse) a fait l'objet des échanges.

#### **2. Visite des locaux de la BPTS**

On a eu le privilège de visiter les services de la BPTS qui sont pour la plupart logés au 6<sup>ème</sup> étage du VHP, leur organisation montre qu'ils se subdivisent en secteurs, on y retrouve : le secrétariat qui est annexé au bureau du chef de Brigade, le secteur des policiers/enquêteurs qui a divers bureaux dans une grande salle, le secteur laboratoire qui a divers compartiments selon la spécificité ou spécialité, le secteur de la photographie qui a diverses salles selon la technique mise en œuvre. Une salle de réunion et une cafeteria s'y trouvent aussi à cet étage. Le rez de chaussée abrite le secteur de l'identification des personnes, avec divers ateliers dans un même espace et les locaux d'examen des véhicules situés au parking, il y en a un qui est spécial avec les murs et plafond peints en noir pour faire le contraste avec les divers types d'éclairages. La cabine pour essayer des tirs dans un caisson et dans l'eau, afin de comparer les traces des armes sur les projectiles au macroscopie et au microscope, y est aussi logée, tout comme l'Armoire de conservation des pièces à convictions.

### 3. Service de laboratoire

On a passé du temps dans ses divers compartiments parmi lesquels :

- Celui des empreintes digitales : on y a remarqué l'ESDA qui est un appareil qui permet de visualiser les traces de foulage sur du papier à la recherche des marques invisibles le cas habituel des lettres anonymes ;

- Celui de chimie : où on a expérimenté la technique des fumigations qui permet de mettre en évidence des traces sur différents types de surfaces, que les poudres ne peuvent mettre en évidence. On y a aussi appris que les révélations des numéros effacés sur les armes ou les clés sont faites avec des produits chimiques sur des surfaces métalliques grâce aux acides ;

- Celui servant pour la photographie ou chambre noire. On y a appris que cette chambre noire permet avec l'aide de différents types d'éclairages particuliers, de faire des observations macroscopiques et microscopiques afin d'examiner certains produits stupéfiants tels que le cannabis ou le haschich ;

- Celui des stupéfiants a permis d'expérimenter les tests de confirmation de certains stupéfiants comme la cocaïne, l'héroïne, les amphétamines ainsi que les procédés biochimiques ou toxicologiques permettant de déterminer la composition de ces stupéfiants. On a manipulé la Micro NIR qui est surtout utilisée lors des descentes sur le terrain. Nous avons aussi découvert certains produits comme le nitrate d'argent qui permettent de piéger les billets pour les petits voleurs internes dans un groupe ou service, le réactif utilisé étant un révélateur photographique qui noircit au contact du nitrate d'argent ;

- le grand studio de photographie qui permet de filmer les étapes de démontage des pièces des saisies pour la recherche de cachettes de stupéfiants ;

- Celui d'analyse ADN : qui nécessite beaucoup de précautions de protection pour ne pas souiller les pièces avec notre propre ADN, d'où le besoin de prélèvement d'ADN des assistants-criminalistes pour exclure une contamination en cas de besoin. Ici on analyse :

- Les traces de contacts,
- Les liquides biologiques : sang, sperme, urine, crachats, sueur,
- Autres types de matériels ou pièces.

L'observation et le prélèvement se font sous un éclairage particulier à tout type de pièce.

On a appris que l'examen des pièces obéit à certaines normes établies par le Code Harmonisé des Procédures nommé CHPS qui est en fait un code de pratiques et de procédures acceptées et

appliquées par les cantons Romands, Berne et Tessin, il permet d'orienter le travail d'intervention depuis les lieux jusqu'aux laboratoires. Ceci a stimulé le début d'une réflexion sur la nécessité d'élaborer, un manuel qui soutiendra le travail d'investigation en définissant les normes, standards et bonnes pratiques à établir au Cameroun dans le domaine forensique de l'intervention et du travail au laboratoire.

On a participé à l'examen d'un vêtement, un pull dans le cas d'une affaire d'agression au couteau.

On a aussi participé en partie à l'*examen extérieur d'un fusil*, qui se faisait grâce à une lampe à la recherche de traces.

#### **4. Service de passage des détenus**

Il est assuré par les assistants de sécurité publique (ASP) qui sont des personnels civils ayant fait une formation à l'Académie de Police de Savatan. Leur travail consiste à :

- Identifier les prévenus : mesures signalétiques (taille, couleur cheveux, yeux, cicatrices ou tatouages, piercing), leur faire des photographies : Face/Profil, et leur attribuer un numéro de code prévenu (PCN),
- Prélever les empreintes digitales et même palmaires,
- Prélever l'ADN salivaire.

#### **C. Services partenaires à la BPTS**

##### **1. Participation à une autopsie faite par l'équipe technique du CURML**

Tout comme à la BPTS, on n'a pas eu l'occasion de faire une descente sur les lieux d'une scène d'investigation pour l'intervention d'un médecin légiste. On a rejoint l'équipe, quand le corps était déjà déposé au service d'imagerie du CURML. On a néanmoins eu la chance d'assister à la préparation et à la réalisation de l'Angio-scanner post mortem par un technicien d'imagerie. Au cours de laquelle le point de focalisation a été marqué par des images de non perméabilité de certaines artères coronaires. Les effets vestimentaires de la victime ont été rapidement emballés et transmis à la BPTS pour examen minutieux.

L'autopsie avait été faite par 2 médecins légistes assistées de 3 techniciens de thanatopraxie. Cette opération étant faite selon les règles de l'art. Pendant son déroulement, on a remarqué que l'équipe a procédé à environ 31 prélèvements du matériel biologique.

A la fin de l'autopsie tout le collège des médecins légistes du CURML s'était retrouvé dans une salle à côté pour discuter du cas présenté par les 2 médecins légistes opératrices. C'est ainsi que de façon collégiale une conclusion avait été tirée.

### **2. Séance de travail à la Brigade des Crimes Informatiques (BCI)**

Créée en 2002, cette brigade s'occupe de tout ce qui est connecté. C'est un domaine très technique qui nécessite de suivre une formation de 2 ans à la BCI des USA.

En dehors de l'académie de police, les employés ont une formation de base en analyse numérique et en téléphonie. Ainsi qu'une spécialisation en faveur soit du laboratoire d'analyse vidéo, pour l'amélioration de la qualité de l'image, l'analyse des montages vidéo et conversion des fichiers, soit du laboratoire d'analyse objets connectés : voitures, drones, traqueurs connectés, montres GPS, soit du Laboratoire d'analyse du malware : virus informatique, soit du laboratoire d'analyse des données de pédopornographie : qui traque les pédophiles en ligne, les téléchargements d'images de pédopornographie (on cible qui fait les téléchargements), les pédophiles qui essaient de prendre contact avec des enfants.

La BCI s'adapte aux nouveautés à travers beaucoup de collaboration avec la BCE.

### **3. Séance de travail à la Brigade Cyber Enquête (BCE)**

Créée le 1<sup>er</sup> Septembre 2021 elle travaille en étroite collaboration avec la Brigade de Renseignements Criminels(BRC). C'est une Brigade de 12 personnes : 10 enquêteurs, 1 chef et 1 chef-adjoint.

On a une phase de détermination des différents processus et un cahier de charge par rapport à des dénonciations de cyber criminalité qui traite 2600 affaires par an à Genève.

Cette brigade rencontre lors de l'exécution de ses missions, des difficultés. C'est le cas des cybers délits exceptionnels, du mode opératoire en série, des situations qui impliquent des dizaines et même des centaines de victimes, des auteurs locaux, des auteurs internationaux.

Parmi les modes opératoires mis en évidence, les exemples les plus courants sont :

- Phishing : obtenir les données personnelles d'un individu,
- Hacking : accéder à un système de force ou le coder,

- Malware : bloquer un système avec une demande de rançon.

Parmi les types d'Escroquerie élucidés, les exemples les plus courants sont :

- Faux virements internationaux ;
- Factures interceptées ;
- Magasin en ligne frauduleux ;
- Fausse annonces immobilière ;
- Fausse requête d'aide ;
- Fraude à la commission payée d'avance pour gagner une grosse somme d'argent ;
- Arnaque aux fausses pannes techniques ;
- Petites annonces :
  - o Vente en ligne ;
  - o Acompte encaissé mais marchandises non livrées.
- Abus d'identité pour transfert de factures ;
- Fraudes à l'investissement en ligne ;
- Monnaie mules ;
- Sextorsion : menaces de diffuser des vidéos de sexe ;
- Cyber délit sexuel : concerne beaucoup plus la brigade des mœurs ;
- Cyber atteinte à l'honneur : Harcèlement ;
- Commerce illégal sur le Darknet.

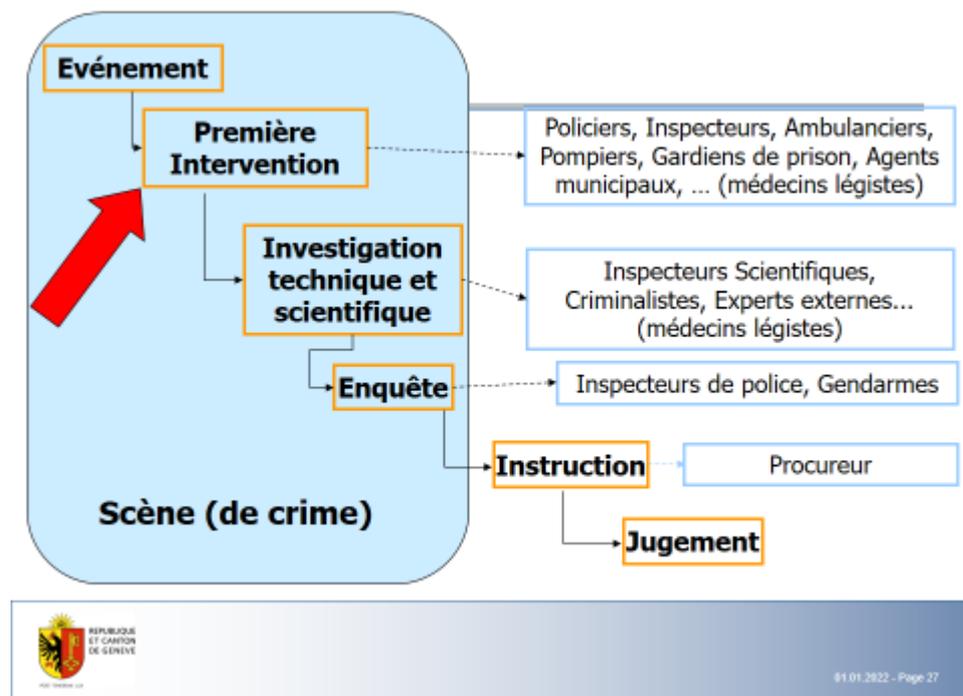
#### **4. Séance de travail au service des commissaires**

L'objectif de cette rencontre a été de découvrir, la procédure qui initie l'intervention des spécialistes sur une scène d'investigation. Le commissaire de la police judiciaire jouant le rôle d'OPJ, est celui qui initie les descentes sur le terrain des criminalistes, médecins légistes et inspecteurs enquêteurs en collaboration avec les procureurs

### IV. CONCLUSION SUR LE STAGE

Au sortir de ce stage effectué à la Brigade de Police Technique et Scientifique de Genève, et suite à l'entretien avec les médecins légistes lors de la participation à une autopsie au CURML, on déplore le fait qu'on a pas eu de chance d'effectuer une descente sur le terrain pour assister à l'intervention d'un criminaliste et d'un médecin légiste sur une scène d'investigation.

On a été beaucoup impressionné par l'imagerie médicale post mortem systématique sachant que dans notre pratique quotidienne au Cameroun jusqu'à ce jour aucun appareil dédié à l'imagerie post mortem est disponible. Il en est de même pour les équipements en qualité et en quantité utilisés pour l'intervention sur le terrain par les criminalistes de la BPTS et les médecins légistes du CURML. La quantité de prélèvements effectués par les médecins légistes au cours de l'autopsie a suscité notre admiration sachant que dans la pratique dans nos pays, c'est assez difficile de faire le minimum recommandé. La collaboration étroite entre criminalistes et médecins légistes a été l'élément le plus apprécié du système d'intervention sur les scènes d'investigations en Suisse.



**Figure 1:** Séquence récapitulative d'intervention sur une Scène de Crime dans le Canton de Genève<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Manuel de formation des agents de police secours et Police de proximité du canton de Genève, sur leur rôle en tant que premiers intervenants, P27.

**DEUXIEME PARTIE : INVESTIGATIONS DE  
SCENES DE CRIMES AU CAMEROUN**

Le but de ce travail de recherche qui porte sur un état des lieux des interventions sur les scènes d'investigations au Cameroun est de revendiquer la place et le rôle important du médecin légiste dans cet environnement. On s'attardera particulièrement à décrire ce qui aura le plus retenu notre attention. On fait allusion entre autres au matériel et équipements utilisés pour les interventions, aux prélèvements et à la collaboration étroite entre les acteurs de terrain.

Notre intérêt est porté sur le rôle des médecins légistes dans les écosystèmes judiciaires suisse et camerounais, particulièrement dans le cadre des scènes d'investigations. A partir des observations faites sur l'initiation de la procédure d'intervention sur les scènes d'investigations et l'exploitation des données récoltées lors du stage la BPTS de Genève, celles faites lors d'une autopsie avec les médecins légistes du CURML, et les entretiens avec les criminalistes de la Police Cantonale Vaudoise, qui ont permis d'avoir une idée du système d'investigation suisse suffisamment avancé du point de vue organisationnel, technologique et ancré dans une culture forensique de longue date. On s'en est servi comme modèle de comparaison dans notre travail de recherche qui s'est effectué au Cameroun. Au cours de ce travail de recherche sur le terrain réalisé au Cameroun, on s'est proposé de décrire les phases de l'intervention sur une scène d'investigation afin d'explicitier la place et le rôle du médecin légiste dans ce cadre, et après exposer les pistes qui pourraient être proposées pour favoriser une meilleure intégration du médecin légiste dans l'environnement judiciaire des scènes d'investigations au Cameroun.

### 1. PROBLEMATIQUE

Les conflits armés en Afrique ont engendré une insécurité entretenue par le terrorisme et la grande criminalité liée à la circulation à grande vitesse mais illégale des armes ayant servis dans ces conflits.

Le Cameroun connaît actuellement dans sa partie septentrionale un phénomène de terrorisme orchestré par la secte islamiste BOKO Haram et dans son versant ouest dit zone anglophone une guerre orchestrée par les combattants dits sécessionnistes. Cette criminalité s'étend dans les villes capitales non seulement par migrations des populations, mais aussi par infiltrations de ces combattants qui sont des civils confondus dans la population. Des découvertes macabres sont faites au quotidien dans nos villes capitales, et les investigations faites pour élucider non seulement les probables auteurs mais aussi pour comprendre les mécanismes opératoires de ceux-ci semblent insatisfaisantes. Malgré l'absence d'une étude documentée connue du grand public, on a fait le constat désolant que, le médecin légiste, un des acteurs indispensables de

l'intervention sur une scène d'investigation pour les cas d'homicides, n'est pas toujours associé lors des opérations sur le terrain. Ce sont parfois des criminalistes manquant d'expertise nécessaire et surtout d'équipements, qui jouent son rôle. Par conséquent, il y a un manque d'efficacité qui se fait ressentir lors de la résolution de ces affaires, entraînant un sentiment d'insatisfaction et de justice incomplètement rendue de la part des familles des victimes et de l'opinion publique. Raison pour laquelle on s'est posé la question de savoir « **quelle est la place et le rôle qui sont réservés au médecin légiste dans le contexte d'intervention sur une scène d'investigation au Cameroun ?** ».

Pour répondre à celle-ci, on s'est donc proposé de faire l'état des lieux de ces interventions, en décrivant grâce à une observation non participante sur le terrain, les phases pré-interventionnelle, interventionnelle et post-interventionnelle. Après cela on a essayé d'identifier les points forts et les insuffisances du système d'investigations mis en œuvre au Cameroun par rapport à celui observé dans les cantons de Genève et de Vaud lors du stage, puis discuter de l'apport de la science forensique et de la médecine légale aux investigations criminelles.

## 2. METHODOLOGIE

### 2.1. Type, Lieu et période d'étude.

On a fait une étude exploratoire à visée descriptive, qui s'est déroulée en 2 phases :

- La première phase dans les villes de Genève et Lausanne en Suisse où on a effectué un stage à la **Brigade de Police Technique et Scientifique de Genève, participé à une autopsie faite par les médecins légistes du CURML, fait des entretiens avec les criminalistes de la Police Cantonale Vaudoise** sur une période allant du 04 Octobre 2021 au 20 Octobre 2021 **ceci dans le but de s'imprégner du modèle suisse qui nous sert d'élément de comparaison pour cette étude.**

- La seconde dans les villes de Yaoundé et ses environs au Cameroun sur les sites de scènes d'investigations où on a accompagné les équipes locales constituées par les unités de la Police et/ou de la gendarmerie, les criminalistes, les médecins légistes, sur une période allant du 1<sup>er</sup> Décembre 2021 au 20 Janvier 2022.

### 2.2. Population d'étude

La population d'étude était constituée des médecins légistes et des criminalistes interrogés en Suisse pour s'imprégner du système suisse qui a servi de modèle de comparaison pour les interrogatoires réalisés au sortir des interventions sur les 21 scènes d'investigations qu'on a assisté au Cameroun durant la période d'étude.

### 2.3. Collecte et analyse des données

Pour mener à bien cette étude, on s'est servi d'un questionnaire (voir annexes) comportant l'aspect descriptif de l'intervention sur une scène d'investigation. En outre les masques de saisie ont été développés sous les logiciels Epi info <sup>2</sup> et Excel.

**La collecte des données** a été faite à base d'interviews faites aux sorties des interventions, à ceux qui venaient de procéder à l'examen somatique des corps. Après avoir obtenu les autorisations nécessaires pour accompagner les équipes sur le terrain ainsi que l'accord des personnes à interviewer. Au bout de ces interrogatoires on note la participation de 3 médecins légistes pour 15 fiches et de 2 criminalistes pour les 6 fiches en absence de médecins légistes ce qui nous a permis de remplir 21 fiches de collectes de données.

---

<sup>2</sup> Logiciel statistique de saisie, de traitement et d'analyse des données épidémiologiques, afin de les rendre facilement exploitables.

L'analyse des données a été faite dans le logiciel Epi Info 7 suivant le plan d'analyse pour produire le rapport de cette étude.

### 3. RESULTATS

#### 3.1. Phase de pré-intervention

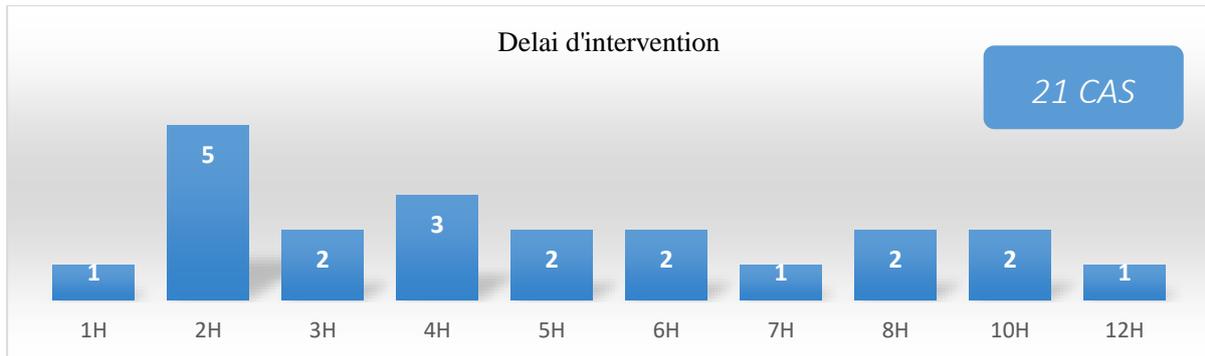
➤ **Les intervenants habituels des scènes d'investigations au Cameroun et leurs rôles**

N°	Acteurs	Rôles
1	<b>Soignants à domicile faisant office de secouristes</b>	Donner des renseignements sur les dernières médications qu'a reçues la victime
2	<b>Les soignants à domicile et entourage faisant office de Constatateurs</b>	Découvrir le corps, constater le décès et alerter la centrale d'appel de Police ou de la Gendarmerie.
3	<b>Police ou Gendarmerie de proximité</b>	Localiser géographiquement le site, le protéger et le sécuriser afin qu'il ne soit pas souillé par l'afflux des curieux.
4	<b>Enquêteurs de la Police ou Gendarmerie</b>	Faire une enquête de proximité en frappant aux portes du voisinage, pour recueillir des témoignages.
5	<b>Criminalistes de la Police Judiciaire ou du service central de recherche judiciaire de la Gendarmerie</b>	Fixer les lieux, tracer une zone de passage sur la scène, faire des photographies, prélever les traces sur le site et sur le corps en collaboration des médecins légistes
6	<b>Procureur et ses substituts</b>	Diriger l'enquête, descendre sur les lieux pour se faire une idée réelle sur le cas.
7	<b>Medecin légiste</b>	Procéder à la levée de corps, après examen somatique des corps en collaboration avec les criminalistes.

**Tableau 1:** Les différents acteurs rencontrés sur les scènes d'investigations au Cameroun et leurs rôles.

Parmi ces acteurs on a remarqué qu'il y en a qui se sont retrouvés sur toutes les scènes d'investigations. Nous citerons : Les enquêteurs, les criminalistes et le procureur.

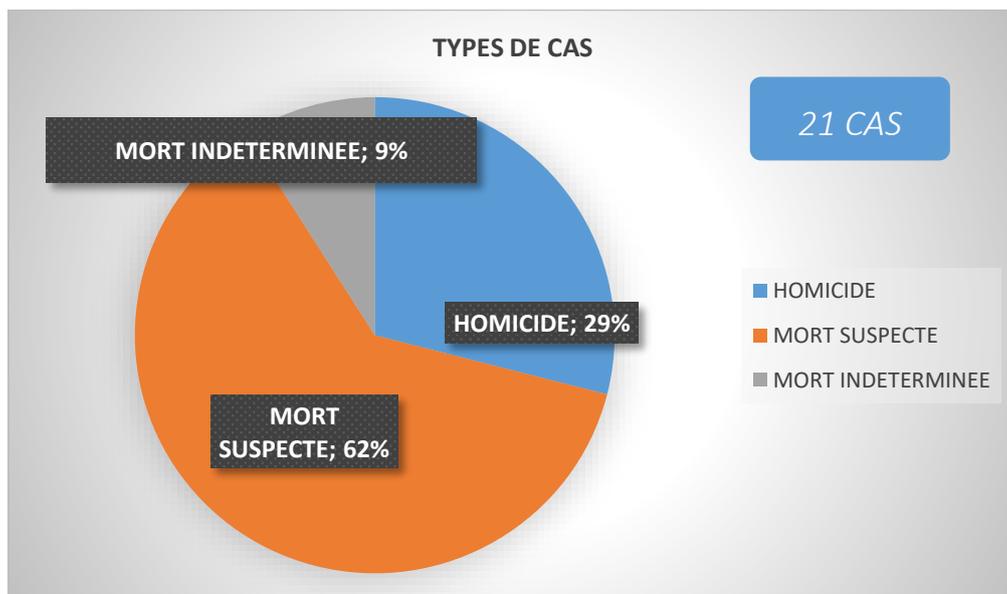
### ➤ Le délai d'intervention.



**Figure 2:** Répartition des cas selon le délai d'intervention

Le délai d'intervention s'étend de 1h à 12h avec une moyenne de 5h. Il est parfois assez long, ce fut le cas des cinq interventions dans des villes voisines de Yaoundé appartenant à des circonscriptions judiciaires autres que celle de Yaoundé (Mbalmayo à 50km et Bafia à 120 km). Les médecins légistes et les criminalistes travaillant dans des structures basées à Yaoundé, la procédure aura donc nécessité l'intervention de la hiérarchie régionale qu'est la Cour d'Appel du Centre pour mobiliser ces équipes. En Pleine ville, le délai d'intervention s'avérait rapide surtout pour un cas précis ayant impliqué une personnalité politique.

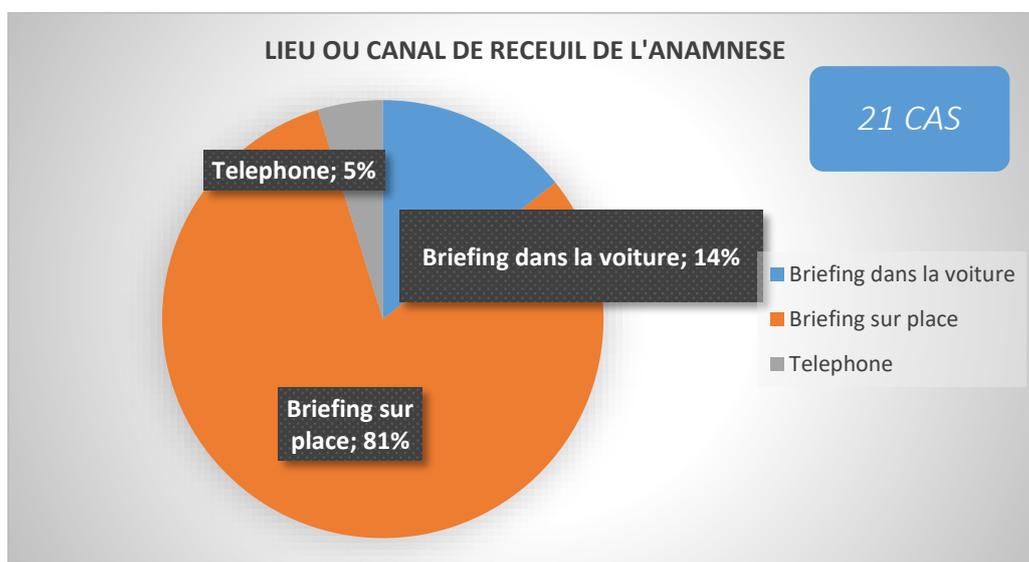
### ➤ Les motifs de sollicitation d'experts.



**Figure 3:** Répartition des cas selon le motif de sollicitation des experts.

On constate que les morts suspectes représentent 62% des cas, associées aux morts indéterminées, les médecins légistes ont été sollicités dans 71% des cas. Dans cette étude, nous appelons « homicides », les cas de mort d'homme dont la cause semblait évidente d'après l'OPJ qui diligentait l'enquête et dans ces cas se sont les criminalistes qui ont procédé à la manipulation des corps et par conséquent ont été interrogés dans le cadre notre étude en lieu et place des médecins légistes. Ces derniers n'ayant pas été sollicités, il n'y avait donc pas d'autopsie à faire pour ces cas dits « évidents »

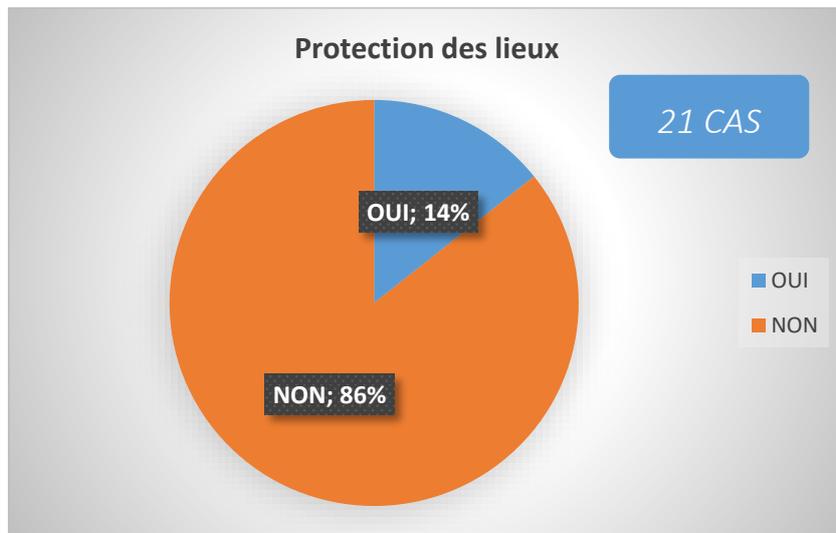
### ➤ L'importance du lieu ou canal de recueil de l'anamnèse du cas.



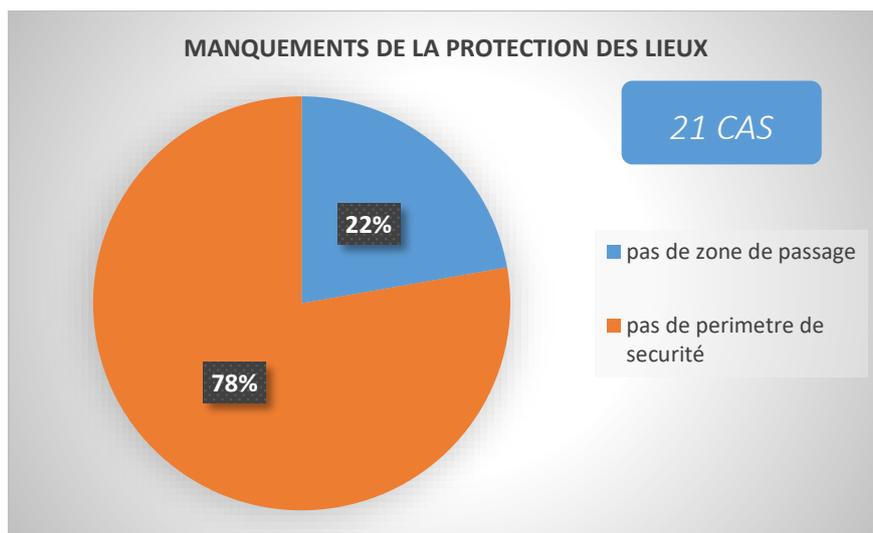
**Figure 4:** Répartition des cas selon le lieu où le canal de recueil de l'anamnèse

L'anamnèse est donnée dans 95% des cas sur le chemin de l'intervention ou sur place sur les lieux de la scène. Soit pour des raisons de communication ou de cloisonnement de la collaboration, les OPJ qui requièrent les médecins légistes entrent en contact avec eux lors du ramassage de ceux-ci par les voitures d'intervention de la police ou gendarmerie et c'est à cet instant qu'un briefing sur le cas peut leur être fait ou tout simplement sur les sites d'interventions si l'OPJ n'était pas dans le véhicule de ramassage. Mais par contre les criminalistes étant encore à leur base étaient parfois informés sur le cas par téléphone

### ➤ La protection des lieux.

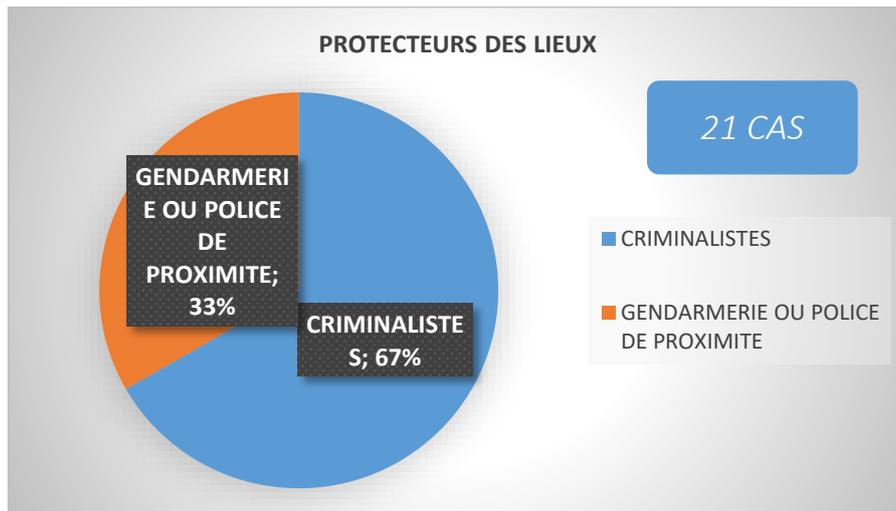


**Figure 5:** Répartition des cas selon la protection des lieux



**Figure 6:** Répartition des cas selon les manquements observés sur les scènes pas bien protégées.

On entend par zone de passage sur ce graphique, la zone que le criminaliste matérialise sur les lieux afin de permettre aux autorités judiciaires d'explorer la scène sans la souiller.

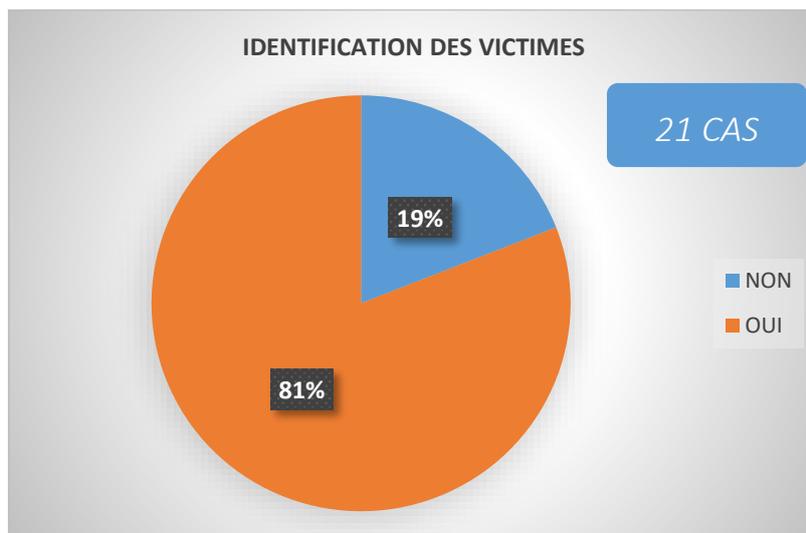


**Figure 7:** Répartition des cas selon les acteurs ayant protégé les lieux.

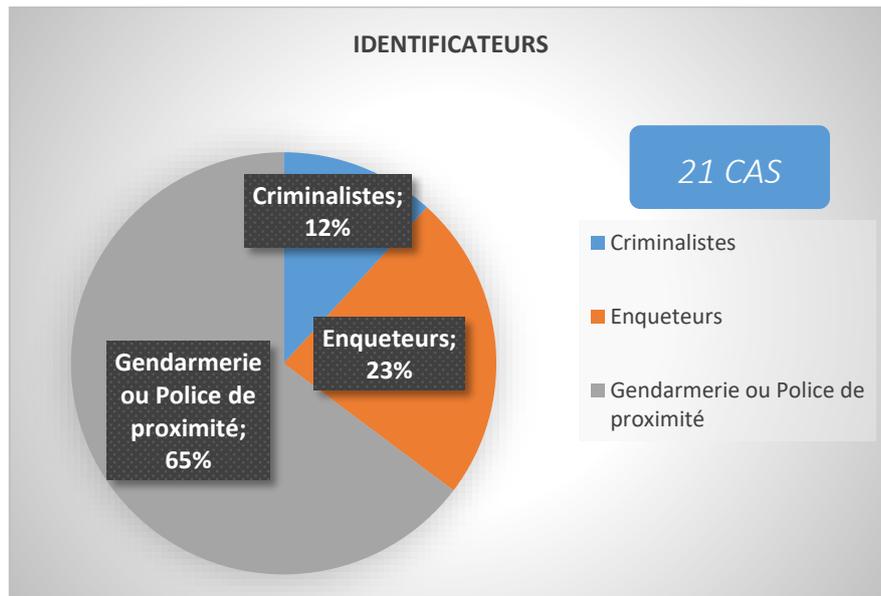
Nous constatons que 86% des sites n'ont pas été bien protégés, 78% de ceux-ci avaient un problème de périmètre de sécurité et 67% des sites ont été sécurisés par les criminalistes. Les éléments de la police ou de la Gendarmerie de proximité après repérage du site attendaient souvent tranquillement l'arrivée des criminalistes. Peut-être serait-ce par manque de matériel de sécurisation ou par peur de conflit de compétences que ces agents de Police ou de Gendarmerie de proximité laissaient que certaines scènes soient protégées par les criminalistes ?

### 3.2. Phase interventionnelle

- L'identification des victimes.



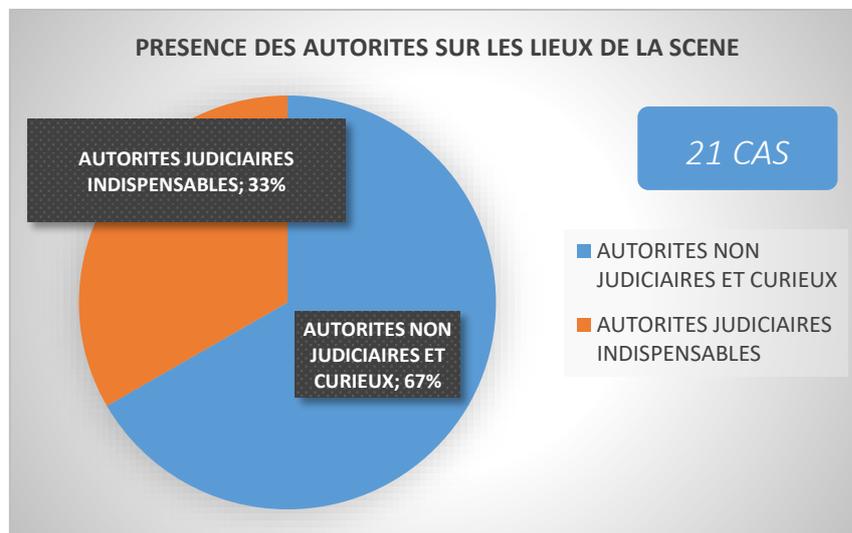
**Figure 8:** Répartition des cas selon l'identification des victimes.



**Figure 9:** Répartition des cas selon les acteurs ayant identifié les victimes

19 % des victimes n'avaient pas été identifiées pourtant la police scientifique était présente, et par ailleurs seulement 12% des cas avaient été identifiés par les criminalistes sur la base des documents d'identification civile, les informations anthropométriques, vestimentaires et antécédents médicaux reçues des familles et proches.

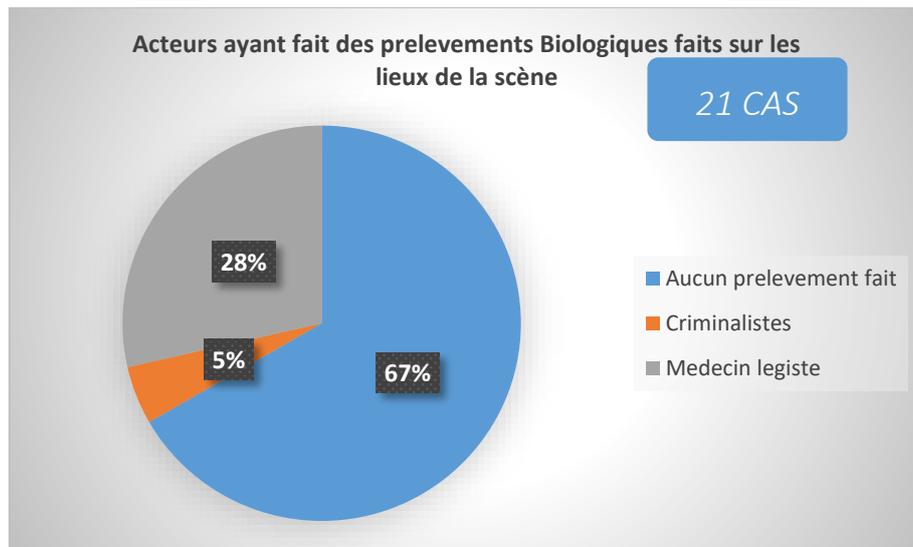
- La présence des autorités sur les lieux de la scène.



**Figure 10:** Répartition selon la présence des autorités sur les lieux de la scène.

On constate que dans 67 % des cas les autorités non judiciaires et des curieux se sont auto-invités au site de la scène par conséquent ont détruit ou souillé beaucoup de traces.

- les prélèvements biologiques sur les lieux de la scène.

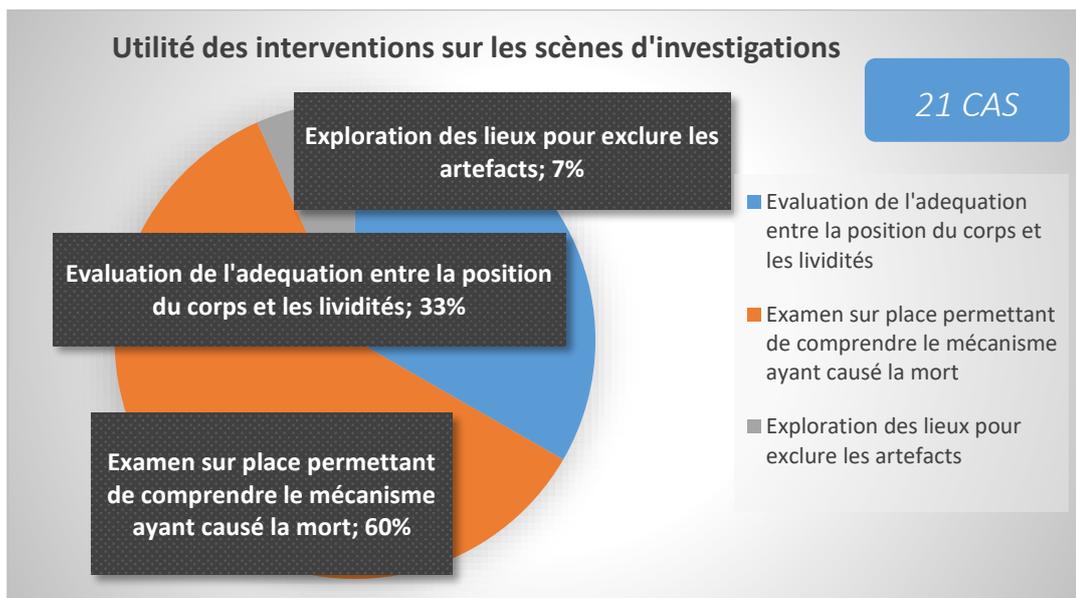


**Figure 11:** Répartition des cas selon les acteurs ayant fait des prélèvements biologiques sur les lieux de la scène.

Dans 67% des cas, aucun prélèvement biologique n'avait été fait. Le manque de matériel adéquat pour faire ces prélèvements biologiques était le principal problème quand bien même le médecin légiste avait été sollicité.

### 3.3. Phase Post interventionnelle

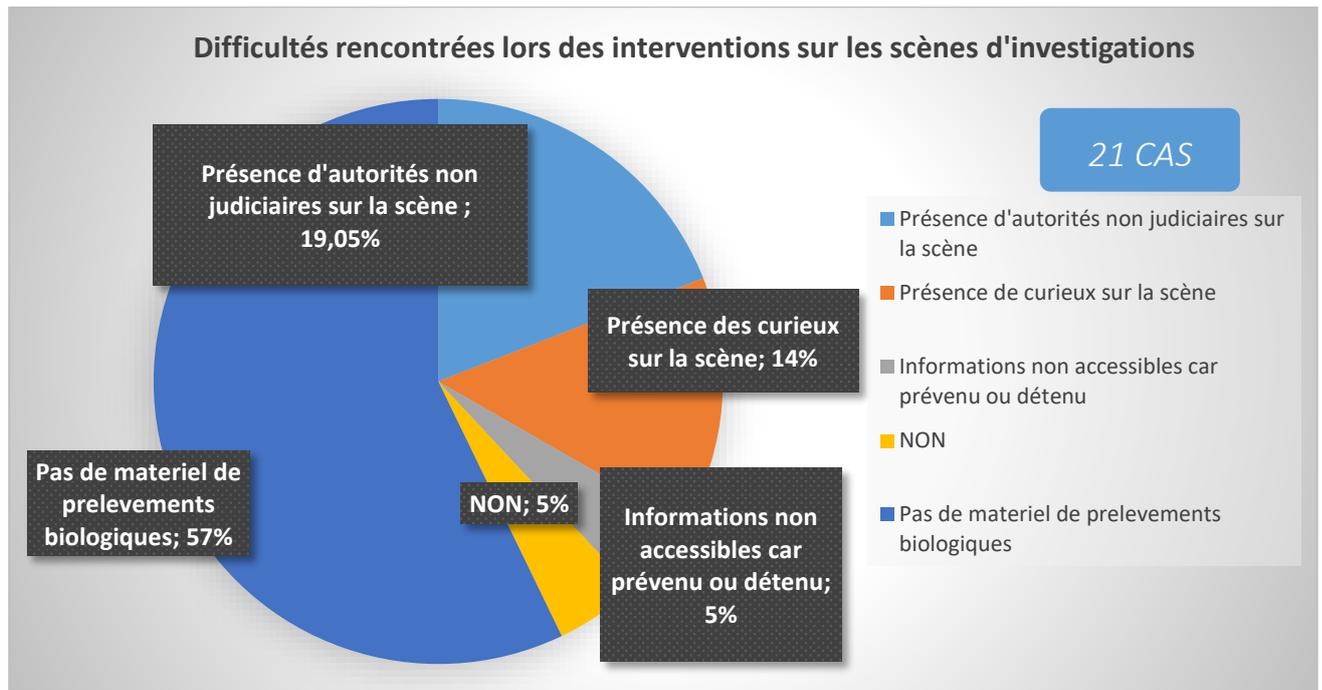
- L'utilité des interventions sur les scènes d'investigations dans la pratique médico-légale



**Figure 12:** Répartition des cas selon l'utilité des interventions sur les scènes d'investigations dans la pratique médico-légale.

Chaque intervention du médecin légiste a permis qu'il établisse l'adéquation entre la position du corps et les lividités cadavériques, pour exclure un transport du corps vers un site secondaire, ceci permettant de confirmer la réalité du site de la scène et de mieux analyser les mécanismes ayant entraîné la mort tout en explorant les alentours de la scène. Ceci a révélé l'utilité de toutes les interventions pour la pratique médico-légale et l'élaboration du rapport du médecin légiste.

- Les difficultés rencontrées lors des interventions sur les scènes d'investigations.



**Figure 13:** Répartition des cas selon les difficultés rencontrées lors des interventions sur les scènes d'investigations.

L'absence de matériel de prélèvements biologiques constitue 57% des problèmes rencontrés lors des interventions, suivi du problème de surcharge de la scène par les autorités non judiciaires dont la présence n'est pas indispensable et les curieux qui profitent du manque de sécurisation habituel des scènes pour y avoir accès.

**3.4. Comparaison des observations faites au Cameroun par rapport à celles faites en Suisse.**

<b>Points de comparaison</b>	<b>Système suisse</b>	<b>Système camerounais</b>
<b>PHASE DE PRE-INTERVENTION :</b>		
Délai d'intervention	En moyenne 1h30 <sup>3</sup> , les circonscriptions judiciaires sont bien cadrées, proches et accessibles, ainsi que les experts légistes et criminalistes disponibles dans toutes les circonscriptions	1h à 12h à cause de l'éloignement de certaines circonscriptions judiciaires par rapport aux experts disponibles dans la grande ville de Yaoundé
Motifs de l'intervention d'un médecin légiste.	Tout cas d'homicide et de mort suspecte	Mort suspecte ou indéterminée
Autorités qui ordonnent cette intervention.	Judiciaire à 100%	Judiciaire à 100%
Lieu du recueil de l'anamnèse du cas.	Briefing sur le cas fait à 100% au téléphone permettant à l'équipe d'intervention afin d'anticiper sur la qualification des experts, le matériel nécessaire ainsi que le nombre d'intervenants	Briefing sur le cas fait à 95% sur le chemin ou sur le site ce qui permet de bien comprendre le cas mais ne permet pas d'anticiper techniquement ni sur la qualification des experts, ni sur le matériel nécessaire ou sur le nombre d'intervenants
Protection et sauvegarde des lieux.	Presque à 100% par les premiers-intervenants (la police secours et gendarmerie)	Dans 67% des cas, ce sont les criminalistes qui ont assuré la protection des lieux .C'est ce même groupe qui a su protéger convenablement dans 14% des cas
<b>PHASE INTERVENTIONNELLE :</b>		
Identification de la victime.	Faite à 100% par des criminalistes ou par des médecins légistes, qualifiés en identification odonto-stomatologiques ou identification par les données médicales de la victime.	Faite à 81% mais pas toujours par les criminalistes ou les médecins légistes, on remarque aussi qu'à cause des insuffisances de capacitation en identification de certains, on aboutit à des situations des victimes non identifiées formellement.
Invitation des autorités sur les lieux.	Faites par les criminalistes à 100% et seul les personnalités concourants à l'investigation en cours	Faite par les criminalistes à 33% avec une grande affluence d'autorités administratives, municipales, communautaires et même religieuses ainsi que des curieux qui souillent le site

<sup>3</sup> Interview d'un inspecteur criminaliste de la Police Cantonale Vaudoise, Octobre 2021.

## Investigations de scènes de crimes au Cameroun

Points de comparaison	Système suisse	Système camerounais
Descente du Procureur sur les lieux	Rarement beaucoup plus un commissaire	Il y a toujours descente du procureur ou d'un substitut
Fixation des lieux.	Criminalistes	Criminalistes
Recherche des traces et objets.	Criminalistes	Criminalistes
recherche des traces.	Faits à 100% par les Criminalistes	Fait à 33% et par les criminalistes
Manipulation du corps et prélèvements.	Toujours par les Médecins légistes	Parfois par criminalistes dans les cas où le médecin légiste n'a pas été sollicité
<b>PHASE POST-INTERVENTIONNELLE :</b>		
Intérêt de l'intervention sur la scène d'investigation dans la pratique médico-légale	Oui, par conséquent le médecin légiste est sollicité pour tout cas d'homicide.	Oui, mais le médecin légiste n'est pas sollicité pour tout cas d'homicide.
Problèmes rencontrés lors de nos descentes	Quelques rares fois car système ayant des procédures automatisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de moyens adaptés pour prélever du matériel biologique de manière pertinente</li> <li>- Présence de personnes non indispensables sur la scène dans 19% des cas</li> <li>- Informations sur le cas non accessibles avant l'intervention, mais seulement pour 5% des cas</li> </ul>

**Tableau 2:** Synthèse comparative des systèmes d'investigations suisse et camerounais

La synthèse montre que le système d'investigation suisse est assez avancé, avec des procédures et un code de pratiques harmonisées par rapport au système camerounais. On constate que :

- Le délai d'intervention moyen en Suisse est de 1h30 tandis qu'au Cameroun, il est de 5h. Mais parfois il faut 12h quand on doit intervenir hors de la ville de Yaoundé à cause de la lenteur des procédures administratives qui font perdre un temps précieux.
- L'intervention sur site du médecin légiste est sollicitée en Suisse pour tout cas de mort d'homme en dehors du milieu hospitalier, tandis qu'au Cameroun c'est seulement pour des situations de morts d'hommes qualifiées de suspectes ou de causes indéterminées qu'on sollicite son intervention.
- En Suisse criminalistes et médecins légistes sont briefés sur le cas au téléphone cela leur permettant d'anticiper sur la qualification particulière et la quantité de la ressource humaine

nécessaire, ainsi que le matériel, tandis qu'au Cameroun ce n'est que sur le chemin de l'intervention ou sur les lieux que les informations sur le cas sont données aux médecins légistes, les criminalistes étant parfois briefés au téléphone.

- Les lieux sont bien protégés en Suisse tandis qu'au Cameroun on rencontre beaucoup de problèmes de délimitation du périmètre de sécurité ou de zone de passage des acteurs indispensables de l'investigation. A ce niveau, il y a un souci de compétence entre criminalistes et police secours ou gendarmerie

- La plupart des prélèvements biologiques recommandés sont effectués en Suisse tandis qu'au Cameroun, faute d'infrastructures d'analyses et de moyens financiers, même ceux obligatoires ne sont parfois pas effectués.

- Par des procédures harmonisées et une parfaite collaboration entre criminalistes et médecins légistes en Suisse il y a rarement des difficultés à intervenir sur une scène d'investigation alors qu'au Cameroun des difficultés procédurales, de collaboration et même logistiques sont omniprésentes.

Par ailleurs on remarque quand même que toutes les investigations au Cameroun ont été initiées par le procureur et il est souvent descendu sur les lieux.

#### 4. Discussion

Au cours de cette étude qui a porté sur 21 cas à Yaoundé et ses environs, on a interrogé 3 médecins légistes pour 15 fiches et 2 criminalistes dont 1 de la gendarmerie et 1 de la police en absence de médecin légiste, pour 6 fiches. On a décrit les 3 phases de l'intervention avant de faire une synthèse comparative des systèmes d'investigations suisse et camerounais.

➤ En ce qui concerne l'observation de la phase pré-interventionnelle au Cameroun, on constate que :

- Le délai d'intervention est souvent long quand il s'agit d'aller hors de Yaoundé mais parfois plus rapide quand il s'agit un haut cadre de l'état.

- Les médecins légistes ne sont pas sollicités pour tous cas d'homicide, mais seulement lorsque la mort est qualifiée de suspecte ou indéterminée.

- Tous les cas d'intervention ont été initiés par une autorité judiciaire.

- L'anamnèse est donnée pour la majorité des cas sur le chemin de l'investigation ou sur place sur les lieux de la scène ceci empêchant la possibilité d'anticiper en terme de qualification particulière de l'expert sollicité de même en matériel tout comme du nombre de personnes.

- La plupart des sites n'étaient pas bien protégés, et la défaillance la plus courante était le problème de périmètre de sécurité. et 67% de ces sites avaient été sécurisés par les criminalistes en lieu et place des agents de police ou gendarmerie de proximité.

Dans cette phase, on se rend compte que dans les situations où le délai d'intervention est assez long, l'examen somatique du corps par le médecin légiste était assez difficile car les lividités et les rigidités cadavériques étaient déjà présentes alors qu'on aurait bien voulu assister à leur installation progressive ce qui aurait permis non seulement de mieux estimer l'heure de la mort mais aussi de mieux examiner le corps dans sa souplesse, et ses environs à la recherche de traces et indices importants. L'afflux habituel de curieux et autorités non judiciaires sur nos scènes à cause du défaut de sécurisation du site a pour conséquences la souillure de ces scènes par destruction de beaucoup de traces tout en y ajoutant quelques fois des artefacts qui peuvent même parfois être volontaire pour dérouter les investigateurs. Le médecin légiste était souvent requis pour les cas de mort suspecte ou indéterminée. Pour les cas d'homicide de causes dites évidentes, la difficulté étant celle d'évaluer de la capacité de l'OPJ à décider du contexte de mort suspecte ou pas car, même un cas d'homicide dont on croit les causes évidentes et connues nécessite une investigation de peur de passer à côté d'un crime presque parfait masqué. L'anamnèse qu'on recueillait sur le chemin de l'investigation ou sur place permettait de bien comprendre le cas car les explications données étaient démontrées en temps réel, mais il se posait un problème de défaut d'anticipation sur les nécessités préparatoires de l'intervention. On voudrait faire allusion des qualifications particulières des criminalistes, les dispositions particulières à prendre pour les lieux, le matériel particulier nécessaire et même le nombre d'intervenants nécessaires. La plupart des sites posaient un problème de protection sécuritaire et cette protection était faite la plupart du temps par les criminalistes. Alors on se posait la question de savoir si la police ou la gendarmerie de proximité ne disposaient pas de matériel de protection de site ou alors les compétences leur manquaient ? Ou même c'est la peur d'un conflit de compétence ? Pour que cette activité soit parfois déléguée aux agents la police scientifique qui ne sont malheureusement pas souvent les premiers intervenants.

En ce qui concerne la phase interventionnelle, on constate que :

- 19 % des victimes n'avaient pas été identifiées, et parmi ceux identifiés, seulement 12% avaient été identifiées par les criminalistes.
- Il y avait un grand afflux des autorités non judiciaires et des curieux qui s'auto invitaient et finissaient par souiller les scènes.
- Dans la plupart des cas, aucun prélèvement biologique n'avaient été fait.

- En absence de médecins légistes, certains corps avaient été manipulés par les criminalistes.

Dans cette phase il se posait une question d'identification des cas pourtant des criminalistes étaient présents dans chaque descente, alors on se posait alors la question de savoir s'ils n'avaient jamais été capacités en identification des victimes ? Ou bien ils n'avaient pas de matériel de prélèvements d'empreintes digitales ou d'ADN ? Peut-être aussi que c'est le manque d'infrastructures d'analyse ADN ou de base de données accessibles pour une confrontation de profils ADN ou d'empreintes digitales, la seule base de données avec empreintes digitales connue est celle de l'identité nationale, mais aucune loi camerounaise n'autorise son utilisation à des fins judiciaires. Il faut aussi des moyens financiers conséquents pour entretenir tout cela.

Comment est-ce possible que dans la majorité des cas les prélèvements biologiques n'avaient pas été fait ? De quoi consistait alors la suite de ces investigations ? Surtout du point de vue des données biologiques et toxicologiques, Sans détails complémentaires sur les analyses ADN, toxicologiques et anatomopathologiques, comment ces cas avaient été résolus ? Il est bien vrai que ces prélèvements nécessitent être accompagnés d'infrastructures d'analyses et d'un budget conséquent. Parmi tous les acteurs recensés, seuls les enquêteurs, la police scientifique et le procureur se sont retrouvés sur toutes les scènes d'investigations, les médecins légistes et la police ou gendarmerie de proximité étant des absents très remarquables. Cela nous permet de comprendre les problèmes de protection et sécurisation des lieux et de prélèvements biologiques sur les corps. Car le pool d'acteurs toujours présents étant très réduit, ils se retrouvent souvent en train de jouer les rôles des absents pourtant ne disposant pas des expertises nécessaires.

En ce qui concerne la phase post-interventionnelle, on constate que :

- Toutes les descentes avaient été utiles pour la pratique médico-légale et l'élaboration des rapports des médecins légistes.

- L'absence de matériel de prélèvements biologiques constituait le plus pertinent des problèmes rencontrés lors des descentes, suivi du problème de surcharge des scènes par les autorités non judiciaires et les curieux.

A cet effet, on s'est posé la question de savoir s'il existe un manuel de procédures d'intervention sur des scènes d'investigations au Cameroun. Un tel manuel va soutenir le travail d'investigation sur les lieux et au laboratoire, en clarifiant entre les différents acteurs : qui fait

quoi ? quand ? Et même par quel moyen ? Notamment pour la police ou gendarmerie de proximité, les criminalistes de la police judiciaire et du service central des recherches judiciaires de la gendarmerie nationale, et les médecins légistes.

**CONCLUSION ET PROPOSITIONS**

### CONCLUSION

A partir des observations faites sur l'initiation de la procédure d'intervention sur les scènes d'investigations et l'exploitation des données récoltées lors du stage à la BPTS de Genève, celles faites lors d'une autopsie avec les médecins légistes du CURML, et les entretiens avec les criminalistes de la police Cantonale Vaudoise, ont permis d'avoir une idée du système d'investigations Suisse suffisamment avancé du point de vue organisationnel, technologique et ancré dans une culture forensique de longue date. On s'en est servi comme système de comparaison dans ce travail de recherche qui s'est effectué au Cameroun, dont l'objectif était de décrire les phases de l'intervention sur une scène d'investigation afin d'élucider le rôle et la place du médecin légiste dans l'écosystème judiciaire Camerounais en se basant sur les pratiques observées en Suisse. Au sortir de cette étude, on souligne que, certes 21 cas représentent un échantillon très faible, mais qui permet tout de même d'explorer et élaborer des pistes de réflexion au profit de l'intervention du médecin légiste sur les scènes d'investigation au Cameroun.

La synthèse montre que le système d'investigation suisse est assez avancé avec des procédures automatisées par rapport à celui camerounais, qui connaît des problèmes entre autres :

- De blocage dans certaines procédures de l'intervention du médecin légiste et parfois même d'indisponibilité de médecins légistes.
- De protection sécuritaire des sites.
- De qualification des investigateurs par rapport aux expertises nécessaires.
- D'identification de nombreux cas.
- D'indisponibilité du matériel de prélèvements biologiques qui limite leur effectivité.

### PROPOSITIONS

Au vu de la précédente conclusion, on est amené à proposer aux pouvoirs publics Camerounais :

- D'initier l'élaboration d'un Code de Procédures Harmonisés d'intervention sur les scènes d'investigations au Cameroun. En effet, un manuel qui va soutenir le travail d'investigation sur les lieux et au laboratoire, en clarifiant entre les différents acteurs : qui fait quoi ? quand ? et même par quel moyen ? notamment pour la police ou gendarmerie de proximité, les criminalistes de la police judiciaire et du service central des recherches judiciaires de la gendarmerie nationale, et les médecins légistes. On espère y contribuer.
- De procéder à la capacitation des agents des services de Police et de Gendarmerie quel que soient leurs grades et leurs qualifications, sur la sécurisation et la protection des scènes d'investigation, pour garantir la qualité des traces à détecter tant sur les lieux que sur les corps.
- De solliciter l'expertise internationale pour la capacitation des criminalistes camerounais en techniques d'identification formelles des victimes, la récente catastrophe d'Eseka<sup>4</sup> est une illustration de nos besoins.
- D'acquérir suffisamment de matériel de prélèvement biologiques qui seront mis à la disposition des médecins légistes lors de leurs réquisitions.
- D'initier un projet de laboratoire de Police Technique et Scientifique avec un minimum de prestations exécutables sur place au Cameroun.

---

<sup>4</sup> 4. Catastrophe suite à un accident ferroviaire avec plus de 2.000 disparus non identifiés ensevelis dans des fosses communes, Octobre 2016.

**TABLE DES MATIERES**

<b>AVERTISSEMENT LEGAL .....</b>	<b>ii</b>
<b>DEDICACES &amp; REMERCIEMENTS.....</b>	<b>iv</b>
<b>DEDICACES .....</b>	<b>v</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>vi</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS .....</b>	<b>vii</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>viii</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>ix</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>x</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIERE PARTIE : RAPPORT DE STAGE .....</b>	<b>4</b>
<b>I. PRESENTATION DE LA BPTS DANS LA POLICE JUDICIAIRE DE GENEVE .....</b>	<b>5</b>
<b>II. MISSIONS DE LA BPTS .....</b>	<b>6</b>
<b>III. ACTIVITES MENEES DURANT LE STAGE.....</b>	<b>7</b>
<b>A. Les Réunions matinales.....</b>	<b>7</b>
<b>B. Les activités dans les services de la BPTS .....</b>	<b>8</b>
1. Présentations du chef de brigade .....	8
2. Visite des locaux de la BPTS .....	8
3. Service de laboratoire .....	9
4. Service de passage des détenus .....	10
<b>C. Services partenaires à la BPTS .....</b>	<b>10</b>
1. Participation à une autopsie faite par l'équipe technique du CURML.....	10
2. Séance de travail à la Brigade des Crimes Informatiques (BCI).....	11
3. Séance de travail à la Brigade Cyber Enquête (BCE) .....	11
4. Séance de travail au service des commissaires.....	12
<b>IV. CONCLUSION SUR LE STAGE .....</b>	<b>13</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : INVESTIGATIONS DE SCENES DE CRIMES AU CAMEROUN.....</b>	<b>14</b>
<b>1. PROBLEMATIQUE .....</b>	<b>15</b>
<b>2. METHODOLOGIE.....</b>	<b>17</b>

## Investigations de scènes de crimes au Cameroun

---

2.1. Type, Lieu et période d'étude.....	17
2.2. Population d'étude.....	17
2.3. Collecte et analyse des données .....	17
3. RESULTATS .....	18
3.1. Phase de pré-intervention .....	18
3.2. Phase interventionnelle.....	22
3.3. Phase Post interventionnelle.....	24
4. Discussion .....	28
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>33</b>
<b>PROPOSITIONS.....</b>	<b>34</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>35</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>38</b>

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

1. **Jean-Claude MARTIN, Olivier DELEMONT, Pierre ESSEIVA et Alexandre JACQUAT**, *Investigation de scène de crime*, éd. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2010.
2. **Rodolphe A REISS**, *LE THEATRE du crime*, éd. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2009.
3. **Olivier RIBAUX**, *POLICE SCIENTIFIQUE, Le renseignement par la trace*, éd. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2005.
4. **Olivier GUENIAT et Pierre ESSEIVA**, *LE PROFILAGE DE L'HEROINE ET DE LA COCAINE, Une méthodologie moderne de lutte contre le trafic illicite*, éd. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2010.
5. **Flavio Borda D'AGUA, Philippe COET, Aude GRANDVOINET, André KLOPMANN et Philippe SCHWAB**, *200 ANS POLICE GENEVOISE (1814-2014)*, Quorum SA, Genève, 2015.
6. **CAS (Certificate of Advanced Studies)** : Droit, Médecine Légale et Science Forensique en Afrique ; brochure 2021, (Document PDF).

**ANNEXES**

« INVESTIGATIONS DE SCENES DE CRIMES AU CAMEROUN »

**QUESTIONNAIRE**

N°..... Corps chargé de l'Enquête : .....Police(P) /Gendarmerie(G)

Expert Sollicité : .....Medecin légiste(ML)/Criminaliste(C)

**1. PRE-INTERVENTION**

Date : ..... Lieu :.....

- Nature de l'affaire (type de crime):.....  
.....  
.....
- Quel est le service qui a sollicité votre intervention ?.....  
.....  
.....
- Combien de temps après la découverte et/ou connaissance des faits, avez-vous été sollicités pour intervenir sur le cas ? .....  
.....  
.....
- Quels sont les arguments ou éléments qui ont motivé votre sollicitation ?.....  
.....  
.....
- Quelle procédure a été effectuée pour votre sollicitation ?.....  
.....  
.....  
.....

- (Anamnèse) lieu ou canal par lequel elle vous a été faite.....  
.....
- Quelles informations sur le cas vous ont été données avant votre descente sur les lieux ?.....  
.....  
.....
- En quoi ces informations sont utiles pour votre travail ? .....  
.....  
.....  
.....

**2. INTERVENTION SUR LES LIEUX**

- Autorités, spécialistes et autres personnes qualifiées indispensables, présentes sur les lieux par ordre d'intervention :
  - ..... action .....
  - ..... action .....
- Les lieux ont-ils été bien protégés pour garantir un travail dans les bonnes conditions à votre niveau?      OUI      NON
- SI OUI, quelles mesures ont été prises ?.....  
.....  
.....
- Si NON, qu'est –ce qui faisait défaut ? :.....  
.....  
.....

**PROCEDURE DE L'INTERVENTION :**

(NB : Préciser toujours la qualification et fonction de l'exécutant avant de décrire les étapes de façon sommaire)

✓ PROTECTION DES LIEUX .....  
.....  
.....

✓ FIXATION DES LIEUX .....  
.....  
.....

✓ RECHERCHE DE TRACES ET OBJETS.....  
.....  
.....

✓ PRELEVEMENTS ET TRANSFERT DES PIECES A CONVICTION POUR  
L'EXAMEN ET ANALYSE A LABORATOIRE.....  
.....  
.....

➤ Avez-vous eu des blocages, manquements, défaillances ou insuffisances pour bien faire votre travail ?     OUI     NON  
Si OUI, lequel(le)s.....  
.....  
.....

**3. POST-INTERVENTION**

➤ Avez-vous eu toutes les informations utiles pour votre rapport ?     OUI     NON

➤ Si NON quels sont vos observations ?.....  
.....  
.....  
.....

▪ Pour les MEDECINS-LEGISTES, en quoi le fait d'avoir été sur les lieux vous est utile pour faire vos conclusions ?.....  
.....  
.....

- Pour vous, quel est l'intérêt d'une intervention sur les lieux d'une scène de crime, dans la pratique médico-légale ?.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**4. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DU SPECIALISTE.**

- EMPLOYEUR :       Etat       Structure privée       à titre Personnel.
  
- AGE (ans) :  
 20-30     31-35     36-40     41-45     46-50     51-55     56-60     +60
  
- SEXE :       Masculin       Féminin
  
- NIVEAU DE FORMATION :  
 PHD ; option.....  
 DES ; option.....  
 MASTER ; option.....  
 DIU ; option.....  
 AUTRES (à Préciser).....  
option.....
  
- ANNEES D'EXPERIENCE :  
 0-1       2-3       4-5       6-10       11-20       +20

Merci pour votre contribution à notre travail

Dr Alphonse AZEGUE BIHINA :

Email : [abihina20@yahoo.fr](mailto:abihina20@yahoo.fr) / +(41) 76 290 4208 / +(237) 694 77 06 29